



Une Fondation, une nouvelle Forme de Citoyenneté, une Nation

R A P P O R T

**CORRUPTION - BLANCHIMENT DES AVOIRS - ENRICHISSEMENT ILLICITE : LE SENATEUR
ONONDIEU LOUIS, QUESTEUR DU SENAT DE LA REPUBLIQUE PRIS LA MAIN DANS LE SAC.**

LA FJKL APPELLE LA JUSTICE HAÏTIENNE A AGIR AVEC LA DERNIERE RIGUEUR.

27 AOÛT 2019

**CORRUPTION - BLANCHIMENT DES AVOIRS - ENRICHISSEMENT ILLICITE : LE SENATEUR
ONONDIEU LOUIS, QUESTEUR DU SENAT DE LA REPUBLIQUE PRIS LA MAIN DANS LE SAC.**

LA FJKL APPELLE LA JUSTICE HAÏTIENNE A AGIR AVEC LA DERNIERE RIGUEUR.

1. **La Fondasyon Je Klere** (FJKL) a pris connaissance d'un rapport du *Bureau des Affaires Financières et Economiques* (BAFE) adressé au commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, Me Paul Éronce VILLARD.
2. Le BAFE est l'une des institutions mises en place, avec le support des bailleurs de fonds internationaux, pour lutter contre le fléau de la corruption à l'instar de *l'Unité de Lutte contre la Corruption* (ULCC), de *l'Unité Centrale de Renseignements Financiers* (UCREF) et de *l'Inspection Générale des Finances* (IGF). Cette entité relève de la **Direction Centrale de la Police Judiciaire** (DCPJ). Très peu connu du grand public, ce bureau, s'il est pris au sérieux, peut être d'une grande utilité dans la lutte contre la corruption.
3. La conclusion du rapport du BAFE est ainsi libellée: « *Il paraît tout à fait évident, Honorable Magistrat, que le sénateur Onondieu LOUIS dont le nom a été cité par les interpellés lors de leurs auditions et les nommés Marie Myrlande Georges identifiée fiscalement au numéro 004-155-475-8, Ysmik CHOUTE, identifié fiscalement au numéro 004-019-400-3, Jimmy FERVIL identifié nationalement au numéro 01-01-99-1976-07-00891 et consorts soient liés par une vaste opération de détournement de fonds Publics, de blanchiment des avoirs, d'enrichissement illicite et d'association de malfaiteurs, lesquelles infractions devront faire l'objet d'enquête approfondie sur certains points d'ombres tels que :*

 - ✓ *L'existence physique de l'entreprise dénommée **Révélation' Rent A Car** sise à Vertus 1, Saint Louis du nord ;*
 - ✓ *L'identification et l'audition du Comptable Public délégué auprès du Sénat de la République ou du Parlement ;*
 - ✓ *Les noms de tous les bénéficiaires (Personnes physique ou morale) des chèques émis par le nommé **Ysmik CHOUTE** à partir du compte courant de son entreprise dénommée **Révélation' Rent A Car**, au cours de la période du mois de mai 2018 à date ;*
 - ✓ *L'obtention et l'évaluation de la déclaration de Patrimoine du Sénateur **Onondieu LOUIS** ;*
 - ✓ *La fonction occupée par le nommé **Ysmik CHOUTE** au Sénat de la République ;*
 - ✓ *L'interpellation des nommés **Marie Myrlande GEORGES et Ysmik CHOUTE** ;* »

*En Conséquence, Honorable Magistrat, le Responsable du Bureau des Affaires Financières et Economiques (BAFE) de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) vous défère en état les nommés **Jimmy FERVIL, Anel NELSON et André AUGUSTE**, pour les suites de droit »*

4. Le BAFE a été mis sur la piste de ce vaste réseau de corruption par une citoyenne honnête, courageuse et responsable dont la bonne foi a été trompée en raison de la précarité de sa situation économique.
5. La dame Cassandra JEAN en difficulté pour envoyer ses enfants à l'école est contactée par un employé du Sénat de la République, le nommé Jimmy FERVIL qui est responsable du service des Matériels au Grand Corps.
6. Jimmy FERVIL promet **vingt-cinq mille gourdes** (25, 000.00 Gdes) à Cassandra JEAN à condition qu'elle ouvre un compte conjoint avec une autre personne à qui on accordera aussi la même subvention, soit **vingt-cinq mille gourdes** (25, 000.00 Gdes).
7. Cassandra JEAN accepta d'ouvrir le compte avec sa cousine Magda BERNIER, trop contente de recevoir elle aussi cette subvention.
8. Cassandra a été initialement mise en contact avec Jimmy à travers son amie Ulysse Berline, petite amie de Jimmy FERVIL.
9. Le compte, une fois ouvert en date du 26 juillet 2019 avec un montant de **dix mille gourdes** (10, 000.00 Gdes) octroyé par Jimmy, le livret est gardé par Jimmy.
10. Grande fut la surprise de Cassandra de constater, en août 2019 que son compte est crédité de gros montants dont on lui demande tout simplement de faire des retraits et de les remettre à Jimmy.
11. Surprise et paniquée, elle en informa la DCPJ qui confia le traitement du dossier au BAFE.
12. Le 6 août 2019, les nommés Jimmy FERVIL, Anel NELSON et André AUGUSTIN sont interpellés DCPJ au moment de sortir d'une transaction bancaire en compagnie de la plaignante Cassandra JEAN.
13. L'enquête a révélé que:
 - a) Jimmy FERVIL, passant aux aveux, a agi pour et au nom de Onondieu LOUIS et de la secrétaire adjointe du Sénat de la République, Madame Myrlande GEORGES CASSEUS ;
 - b) Anel NELSON est un chauffeur du Sénat de la République attaché au service de Madame Myrlande GEORGES CASSEUS qui lui a passé les instructions pour accompagner les gens à la banque;
 - c) André AUGUSTE est un policier de la 17ème promotion ID 05-17-05-07973 affecté à l'UDMO du Nord'Ouest en détachement avec le sénateur Onondieu LOUIS qui l'avait instruit d'aller purement et simplement sécuriser les transactions;

d) Le véhicule saisi appartient à *l'Administration Générale des Douanes (AGD)* ;

e) Le sieur Hans SAINT LOUIS est le mari de la dame Myrlande GEORGES CASSEUS trouvé sur les lieux de la perquisition effectuée en sa résidence, perquisition au cours de laquelle des documents intéressant l'enquête ont été saisis par le juge de paix de Pétion- Ville, Me Clément Noel;

f) Parmi les documents saisis en possession de Jimmy FERVIL se trouvaient des fiches de dépôts sur deux autres comptes en banque domiciliés à la UNIBANK aux numéros respectifs suivants: 650-1821-0151-7830 et 0650-1822-01517853 ;

g) Les informations recueillies via l'UCREF sur ces comptes révèlent qu'il s'agit de deux comptes ouverts au nom de l'entreprise « **Révélation ' Rent A Car** », entreprise qui serait située à Saint-Louis du Nord, Vertus 1 ;

h) Comment un responsable de matériels du Sénat de la République peut-il faire des dépôts importants sur le compte d'une entreprise qui serait située à Saint Louis du Nord ?

i) L'analyse des comptes de cette entreprise, si elle existe, démontre que les transactions effectuées n'ont rien à voir avec une maison de location de véhicules. Jugez-en vous-mêmes :

j) Le compte gourde par exemple numéroté 650-1821-01517830 ouvert dans les livres comptables de la UNIBANK de Port-de-Paix le 30 novembre 2017 par un dépôt initial de **cinq mille gourdes** (5,000.00 G) et dont le signataire est Ysmik CHOUTE identifié fiscalement au numéro 004-019-400-3, de profession enseignant, présente toutes les caractéristiques fictives souvent utilisées dans les opérations de blanchiment et d'enrichissement illicite.

k) Le relevé bancaire de ce compte du 30 novembre 2017 au 6 août 2019 est édifiant.

- Du 30 novembre 2017 au 7 mai 2018, aucune transaction n'a été effectuée sur le compte (aucun dépôt);
- A partir du 8 mai 2018, le compte est alimenté uniquement par de gros dépôts en cash totalisant la somme de **vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante gourdes** (29, 784, 750. 00 Gdes) tandis que les retraits effectués au cours de la même période s'élèvent à **cinq millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille soixante-dix gourdes** (5,798,070.00).

- Il convient de souligner que du 3 janvier au 26 juin 2019, cette même entreprise a opéré des retraits totalisant **vingt-deux millions neuf cent cinq mille sept cent quatre-vingt-dix gourdes** (22,905,790.00 Gdes).
- L'entreprise a effectué parallèlement des transactions en dollars sur le compte numéroté 0650 1822 01517853 domicilié à la UNIBANK.

14.- Qui est donc ce Monsieur Ysmik CHOUTE dont l'entreprise de location de véhicules à Saint Louis du Nord a pu générer un chiffre d'affaires en cash de près de **trente millions de gourdes** en un an ? Quel rapport entretient ce Ysmik CHOUTE avec la questure du Sénat de la République, justifiant des dépôts en cash du responsable des matériels du Sénat sur le compte de cette entreprise? Comment l'argent destiné à la subvention scolaire au Sénat de la République peut faire l'objet de telles transactions frauduleuses pendant que des parents, à travers le pays, sont incapables d'envoyer leurs enfants à l'école ou de retirer les carnets scolaires dans les directions des écoles? Que vient chercher un véhicule de l'AGD dans de telles transactions ? A qui ce véhicule a-t-il été confié? Quelle est la responsabilité des autorités de l'AGD dans ces transactions ? L'analyse des déclarations de patrimoine de ces responsables et de celui à qui ce véhicule a été confié ne sera-t-elle pas utile à l'enquête?

15.- Les informations recueillies par la **Fondasyon Je Klere** (FJKL) confirment que Ysmik CHOUTE est le chef du cabinet du questeur Onondieu LOUIS, d'une part, et d'autre part, l'adresse de l'entreprise «**Révélation**» **Rent A Car**» est celle d'un dépôt de boissons gazeuses.

16.- Le peuple haïtien a droit à la vérité, toute la vérité. Il a droit aussi à la restitution. C'est donc à la justice qu'il appartient de faire toute la lumière sur cette affaire et de punir les auteurs et complices de ces actes de corruption.

Port-au Prince, 27 aout 2019

Contact : Mme Marie Yolene GILLES
Tel : (509) 37 28 84 66